

# Honoraire de l'agence Agence Province Immobilier

## HONORAIRES DE L'AGENCE PROVINCE IMMOBILIER

### TRANSACTION \*

De 0,00 € à	20.000,00 €	3.000,00 € TTC
De 20.001,00 € à	90.000,00 €	6.000,00 € TTC
De 90.001,00 € à	150.000,00 €	7 % TTC
De 150.001,00 € à	300.000,00 €	6 % TTC
De 300.001,00 € à	720.000,00 €	5 % TTC
Au-delà de 720.000,00 €		4 %TTC

\*à la charge du vendeur

### LOCATION

## **- Pour les baux d'habitations**

### **A la charge du Propriétaire et à la charge du Locataire :**

#### **Logement inférieur à 51 m<sup>2</sup> :**

Prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 5 € TTC/m<sup>2</sup>

Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/m<sup>2</sup>

#### **Logement supérieur à 51 m<sup>2</sup> :**

Prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 4 € TTC/m<sup>2</sup>

Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/m<sup>2</sup>

## **- Pour les baux commerciaux et professionnels**

**10 % HT du loyer annuel hors charges, à partager par moitié entre le bailleur et le locataire.**

Forfait minimum de 450 € HT pour le bailleur et forfait minimum de 450 € HT pour le locataire.

*(Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 %)*

# HONORAIRES DE L'AGENCE PROVINCE GESTION

## **GESTION COURANTE :**

6 % HT, soit 7,2 % TTC sur les sommes encaissées

## **GARANTIE LOYERS IMPAYÉS :**

TAUX DE LA PRIME : 2,5 % du montant des loyers (charges et taxes comprises)